



Enregistrement CRC HDF
le 12/10/2023
Greffe n°2023-0571

HAUTMONT
Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes sur Helpe
République Française

DIRECTION GÉNÉRALE

Tél: 03.27.63.64.77 - Fax: 03.27.63.64.98

DG/DGA

Affaire suivie par : Romuald GALLO

Monsieur le Président
Chambre Régionale des Comptes
des Hauts de France
14 rue du Marché au Filé
62012 ARRAS Cedex

Le 11 octobre 2023

Réf. : ROD 2023-1146 / Greffe n° 2023-1092

Réponse aux observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la commune d'Hautmont

Monsieur le Président,

La Chambre Régionale des Comptes des Hauts de France a examiné la gestion de la commune d'HAUTMONT sur les exercices 2018 et suivants. Dans sa séance du 21 juin 2023, la Chambre a arrêté un ensemble d'observations provisoires reprises dans un rapport que vous m'avez transmis et que j'ai reçu le 13 juillet 2023.

Conformément aux dispositions de l'article R.243-5 du code des juridictions financières, la Ville a apporté une réponse écrite à ces observations provisoires, qui ont été pour la plupart reprises dans votre rapport définitif.

J'ai reçu le 12 septembre 2023 le rapport définitif relatif à la gestion de la commune. Conformément aux dispositions de l'article L.243-5 du code des juridictions financières, vous trouverez ci-dessous la réponse écrite à ces observations.

En propos liminaire, je tiens à renouveler mes remerciements pour la prise en compte dans ce rapport d'observations définitives de la plupart des éléments que nous vous avons formulé dans notre précédente correspondance. Je remercie également les magistrats pour la qualité des échanges avec les services de la commune et moi-même, ainsi que pour les recommandations qui permettront à la commune d'améliorer l'ensemble des points aujourd'hui perfectibles.

Les services de la commune ont pris note des 3 rappels au droit et des 4 recommandations de votre rapport.

Comme nous vous l'avons indiqué, les 2 premiers rappels au droit seront mis en œuvre dès cette fin d'année. Le 3^{ème} rappel au droit nécessitera davantage de temps; le travail débutera en 2023 et se poursuivra en 2024.

Concernant les recommandations, les 2 premières seront mises en œuvre en 2024, la 3^{ème} est en cours et la dernière recommandation est mise en œuvre complètement. Il nous appartiendra d'en assurer désormais le suivi.

LE PORT A SEC :

Votre rapport indique que la compétence de l'exploitation du Port à Sec devrait revenir à l'agglomération suite à l'entrée en vigueur de la loi NOTRe. Vous ajoutez, à juste titre, que le niveau communal ne paraît pas adapté à la gestion d'un équipement de cette ampleur.

Je partage votre analyse, et la commune tente effectivement de transférer cet équipement et son exploitation à la communauté d'agglomération, qui dispose de moyens tant humains, matériels que juridiques plus conséquents et dimensionnés pour une optimisation de l'équipement.

Le budget annexe de cet équipement devait s'équilibrer par lui-même, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, ni dans un avenir proche. Le service est structurellement déficitaire, avec une charge financière lourde pour la commune. Comme vous le soulignez, l'information fournie aux élus à l'époque a manqué de transparence, ce qui aurait peut-être conduit à revoir le projet dans des proportions plus raisonnables.

D'ailleurs, il est à regretter que le coût de cet équipement soit encore aujourd'hui préjudiciable à la commune, affectant nos capacités budgétaires.

La nécessité de formaliser une stratégie et un plan d'action pour la gestion du port à sec et de présenter à minima une fois par an, les résultats lors du débat d'orientation budgétaire est prise en considération, et sera mise en œuvre en 2024.

COMMANDE PUBLIQUE :

Votre rapport mentionne en matière de commande publique une insuffisance de la maîtrise des risques financiers et juridiques jusqu'en 2020, et une nette amélioration depuis 2022. Je partage également cette analyse, et pour répondre à ces recommandations, la commune a renforcé son service de la commande publique. Les moyens humains n'étaient pas suffisants pour répondre aux exigences de la commande publique et je vous remercie de souligner les améliorations récentes, qui justifient pleinement, si besoin est, la nécessité des récents recrutements réalisés.

Il subsiste encore quelques lacunes ou pistes d'amélioration, qui ont cependant bien été intégrées, et font d'ores et déjà l'objet de régularisations.

CREMATORIUM :

Votre analyse relative au crématorium pointe un certain nombre de manquements dans le suivi de la délégation. La commune avait besoin de se structurer davantage pour pouvoir suivre cette délégation. Elle ne disposait pas des moyens humains suffisants pour assurer ce suivi. Dès 2024, les remarques formulées dans votre rapport seront corrigées.



Un comité de suivi de cette délégation va également être constitué et se réunira trimestriellement pour suivre celle-ci. Le rapport annuel du délégataire fait quant à lui l'objet d'une présentation en CCSPL et en conseil municipal dès cette fin d'année 2023.

GESTION BUDGETAIRE :

Vous mentionnez dans votre rapport la compression des effectifs en comptabilité sur les 5 dernières années, et la nécessité de renforcer ce service. Le profil du poste que la commune a dressé en 2022 pour recruter un responsable financier et budgétaire couvre, comme vous le mentionnez, les principaux sujets sur lesquels la commune doit progresser. Ce constat permet d'affirmer que la commune se structure de manière pertinente, qu'elle a bien cerné ses besoins, et qu'elle avait besoin de ces recrutements pour reconstituer un service comptable de bon niveau pour répondre aux enjeux à venir et à l'ambition de la Commune.

Votre rapport souligne que la transparence de l'information financière et la qualité comptable, très insuffisantes jusque fin 2021, progressent depuis 2022. L'arrivée d'une nouvelle équipe de direction, le renforcement des services financiers qui se dessine, et la prise de fonction d'un nouvel adjoint aux finances et ressources humaines y contribue fortement.

En effet, jusqu'à la fin 2021, ce travail était sous la seule supervision de l' élu aux finances en fonction à l'époque ; or ce travail relève davantage des missions de techniciens de la fonction publique qui disposent des compétences nécessaires. L'adjoint aux finances de cette période ne disposait pas de la connaissance suffisante ni de l'expertise pour assurer la transparence de l'information, la qualité des opérations comptables, ou encore le rapport d'orientation budgétaire dont la réalisation relève davantage d'un technicien et non d'un élu. De la même manière, il ne pouvait assurer un suivi budgétaire pertinent des finances, notamment avec l'ambition que la commune a en matière d'investissements.

Ce travail de fiabilisation se poursuivra lors des prochaines échéances budgétaires.

Par ailleurs, le rapport fait état d'un équilibre budgétaire faussé par l'inscription de recettes infondées. Je tiens à préciser que ces mécanismes qui ne sont pas fidèles aux principes de la comptabilité publique n'ont plus lieu sous cette mandature. La municipalité est très vigilante à sa situation financière, et procède à la tenue d'une comptabilité « vérité », sans le recours à des recettes infondées comme cela a pu être le cas dans les années passées, ayant pour but de « masquer » un déficit supérieur au seuil autorisé.

J'aimerais également intervenir sur les remarques relatives à la tenue de l'inventaire et des amortissements, qui pointent des manquements. La tenue d'un inventaire est un processus rigoureux, qui nécessite beaucoup de temps pour rattraper plusieurs années de lacunes. Dès lors, la commune a bien pris compte de cette nécessité, et s'efforcera de mener à bien cette action, qui nécessitera vraisemblablement plusieurs exercices comptables.

SITUATION FINANCIERE ET SOUTENABILITE DES INVESTISSEMENTS :

La dernière partie de ce rapport concerne la situation financière de la commune. Sur ce point, je souhaite apporter des précisions concernant l'analyse de la situation financière et la soutenabilité du programme d'investissement.

Comme vous le mentionnez, la Commune ne bénéficie pas de ressources fiscales importantes. Celles-ci sont mêmes très inférieures à la moyenne de la strate :

↳ Commune : 344 € / hab



↳ Strate : 570 € / hab

La commune a pour autant besoin de se développer, de développer ses infrastructures. La fragilité socio-économique de la commune ne doit pas empêcher ses administrés de bénéficier des services et équipements auxquels ils ont droit. C'est pour cette raison que la commune doit se montrer ambitieuse en interventions, en investissements au profit de sa population.

Concernant nos charges, votre analyse est intéressante, car elle met en avant une structure de charges qui demeure assez stable à l'image des charges courantes du chapitre 011.

Effectivement, les charges de personnel évoluent davantage, et pourraient encore évoluer, mais comme le rapport le mentionne judicieusement, cela s'explique par :

- un besoin de structuration, de compétences et de renforcement des équipes et de l'encadrement afin de répondre à l'ensemble des points et défaillances que vous avez soulevés ;
- la création de services supplémentaires offerts à la population (exemple : police municipale, garderies périscolaires, ...) nécessitant inévitablement du personnel supplémentaire ;

Mais pour autant, et vous le soulignez à juste titre, la commune dispose d'une masse salariale bien inférieure à la moyenne de la strate :

↳ commune d'HAUTMONT : 267 € / hab

↳ strate : 672 € / hab

La gestion de la commune est saine et votre rapport confirme que les performances financières sont bonnes, témoignant d'une gestion rigoureuse des deniers publics, à savoir :

↳ une CAF brute de 4,2 millions d'euros en moyenne entre 2020 et 2022

↳ une CAF nette largement excédentaire

↳ un encours de dette en diminution constante : entre 2020 et 2022, celui-ci a diminué de 44 %

↳ une capacité de désendettement inférieure à 2 ans en 2022

Vous soulignez que la capacité de désendettement de la commune, de moins de 2 ans, permet de dégager des marges de financement des dépenses d'investissement.

Pour autant, je vous confirme que la ligne de conduite de la municipalité est de ne pas recourir à l'emprunt. Si pour diverses raisons et notamment un niveau de subventions moins important, nous procéderions à des arbitrages sur les investissements à réaliser.

Votre analyse des perspectives en investissement vous conduit à considérer le volume de nos futures dépenses élevé au regard des réalisations de 2018 à 2022. C'est un fait, mais sur la période 2018 à 2020, la commune a nettement moins investi sur le budget principal, probablement contrainte par les investissements importants réalisés sur les budgets annexes du Port à Sec et de l'ANRU.

Vous pointez également la nécessité d'une maîtrise d'ouvrage solide et que l'assistance de cabinets d'études ne suffit pas pour suivre l'ensemble des projets. Je prends note de cette recommandation, et il n'est pas à exclure que la commune se renforce en moyens humains dans ce secteur.

Vous avez par ailleurs raison lorsque vous dites qu'il est indispensable de développer une véritable gestion patrimoniale fondée notamment sur un inventaire. Toutefois, cet inventaire était inexistant lors de la mise en place de l'actuelle municipalité. Il nous incombe donc de rattraper le retard, et bien évidemment les enveloppes d'investissement seront affinées et réajustées en fonction des besoins réels.



Enfin la trajectoire financière de la commune se veut effectivement ambitieuse, nous comptons à la fois sur une situation financière saine qui nous permettra d'autofinancer une partie de nos investissements, mais aussi et surtout sur l'accompagnement de nos partenaires au travers des fonds de concours et subventions. La commune est très dynamique en recherche de subventions.

Je peux vous confirmer que cette prospective financière, dont la première ébauche a été mise en place en 2022, a été finalisée en août 2023, et définit clairement la trajectoire de la commune en matière d'investissements, mais également en matière de financement.

La bonne situation financière, que vous avez qualifié d'équilibrée, conduit la commune à développer un vaste programme d'investissement, de l'ordre de 42 millions d'euros.

La soutenabilité est assurée, certes par un haut niveau de financement externe, mais comme vous l'indiquez, et je le réitère, si les subventions attendues ne devaient pas être versées, nous procéderions à des arbitrages sur les projets inscrits au plan pluriannuel d'investissement. Je rappelle également que la commune est signataire du Pacte Sambre – Avesnois, et que ce dispositif ainsi que la situation fragile de la commune, conduit à pouvoir bénéficier de subventions importantes. La collectivité est engagée dans de nombreux partenariats avec l'Etat et les acteurs locaux afin de bénéficier d'un fort volume de subventions, contribuant aux financements.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments distingués.


Le Maire,
Stéphane WILMOTTE